

ANNEXE FINANCIÈRE DU RAPPORT d'activité 2013

Sommaire

Aides

1. Lutte contre la pollution domestique : stations d'épuration - ANC - Réseaux (LCF 11 et 12)	3
2. Lutte contre les pollutions industrielles et substances dangereuses (LCF 13)	4
3. Equilibre quantitatif des milieux (LCF 21)	5
4. Lutte contre les pollutions agricoles et les pesticides (LCF 18)	6
5. Préservation de l'eau destinée à la consommation humaine (LCF 23 et 25).....	7
6. Solidarité urbain rural	8
7. Préservation et restauration des milieux aquatiques (LCF 24)	9
8. Animation et éducation à l'environnement (LCF 29 - 34).....	10
9. Etudes internes et externes (LCF 31) - Connaissance - Réseaux de mesure (LCF 32).....	11
10. Coopération internationale (LCF 33).....	12

Redevance

11. Taux des redevances pour l'année d'activité 2012	13
13. Zonage pour la redevance de pollution non domestique de 2012	17
14. Redevances pour pollution et pour modernisation des réseaux de collecte concernant les usages domestiques et assimilés de l'eau	18
15. Redevances pour pollution et pour modernisation des réseaux de collecte concernant les usages non domestiques de l'eau, hors activité élevage	19
16. Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau.....	20
17. Autres redevances de l'année d'activité 2012 émises en 2013.....	21
18. Bilan des déclarations souscrites, des mises en demeure et impositions d'office faites au titre des redevances de l'année d'activité 2012	22
19. Bilan du nombre de dossiers redevables, dossiers non redevables et de redevables effectifs au titre des redevances de l'année d'activité 2012	23
20. Mesures, contrôles fiscaux et recherche de nouveaux redevables.....	24

Equilibre financier

21. Remises gracieuses et réponses aux réclamations	25
22. Bilan financier 2013	26
23. Emissions des redevances	27
24. Mandatements des primes et aides à l'exploitation.....	29
25. Consommation des dotations de programme pour 2013 – interventions	30
26. Fonds de roulement	31
27. Trésorerie année 2013.....	32

Avant-propos

Ce document accompagne le rapport d'activité de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse d'une approche financière de son action. 2013 est la première année du 10^{ème} programme.

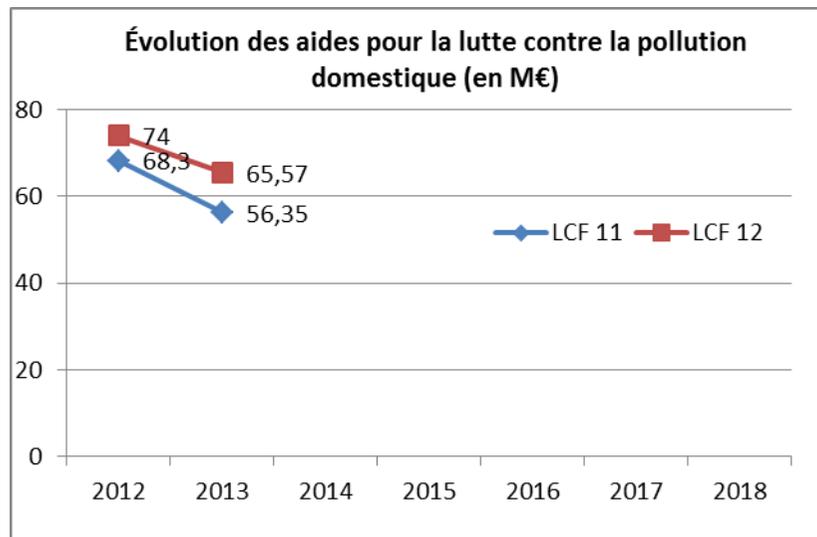
Les dix premières pages reprennent les aides apportées par lignes de contrôle financier (LCF) où les indicateurs remarquables sont détaillés en montant d'autorisation de programme (AP) d'aides attribuées associées à un indicateur de suivi dont la nature est précisée.

Les tableaux 11 à 21 décrivent l'activité redevances : les taux de redevances 2012 mis en œuvre pour les redevances perçues en 2013, les montants globaux et leur évolution, les types de déclarations effectuées et les contrôles menés.

Le tableau 22 reprend les grandes masses de l'équilibre financier de l'agence détaillé ensuite pour les recettes (tableau 23), les primes et aides à l'exploitation (tableaux 24 LCF 14 et 17). Le tableau 25 regroupe les autorisations de programme réellement consommées, c'est-à-dire en intégrant les soldes en retrait. Le fonds de roulement fin 2012 a été enrichi de 33,1 M€ et s'élève au 31 décembre 2013 à 62,2 M€, soit 2,2 mois de dépenses qui correspond à l'objectif du 10^{ème} programme (tableau 26). L'évolution de la trésorerie, en 2013, est reprise sur le tableau 27.

1. Lutte contre la pollution domestique : stations d'épuration - ANC - Réseaux (LCF 11 et 12)

Indicateurs	Montant (€)	Quantité
Tous investissements sur les STEU	51 106 838	
Investissements visant au respect des exigences ERU (conformité équipement)	16 757 448	
Rénovation des stations et réseaux en zone rurale exclusivement	22 109 933	
Assainissement non collectif	9 015 145	2 957 installations
Travaux de réduction de la pollution pluviale	23 137 361	-
Structuration et planification des services publics d'assainissement	5 132 090	-
Profils de vulnérabilité pour les eaux de baignades ou conchylicoles	11 850	9 opérations



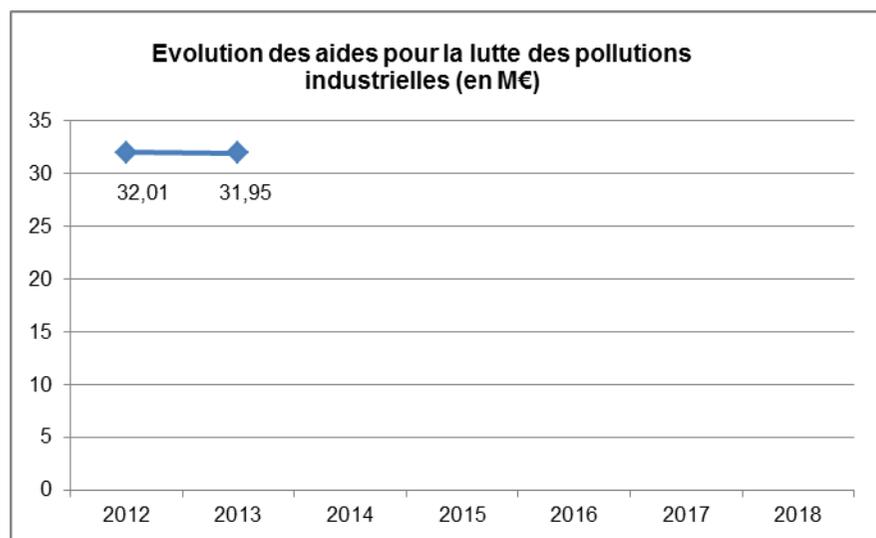
En 2013, 10 collectivités de plus de 2000 EH ont été aidées pour des travaux de mise en conformité équipement des stations par rapport à la directive ERU, pour un montant d'aide de 4 M€. Parmi ces 10 collectivités, 2 des 3 dernières collectivités présentes sur les listes des contentieux européens qui n'avaient pas encore été aidées l'ont été. La dernière Cervione (2B) devrait l'être en 2014. Le total des aides à la mise en conformité équipement des stations par rapport à la directive ERU s'élève à 17 M€, soit 1/3 des aides allouées aux stations de traitement des eaux usées.

23 M€ ont été attribués à des travaux de réduction de la pollution pluviale, soit 35% des aides attribuées sur la ligne financière des travaux "réseaux" ce qui traduit un bon démarrage de la politique "pluviale" de l'agence.

En ce qui concerne la réhabilitation de l'ANC, l'année 2013 a été excellente (doublement des aides versées par rapport à la moyenne annuelle du 9ème programme), puisque l'objectif ambitieux de 3 000 réhabilitations a été atteint, notamment grâce aux opérations financées en Rhône-Alpes, qui dépasse de 40% son objectif.

2. Lutte contre les pollutions industrielles et substances dangereuses (LCF 13)

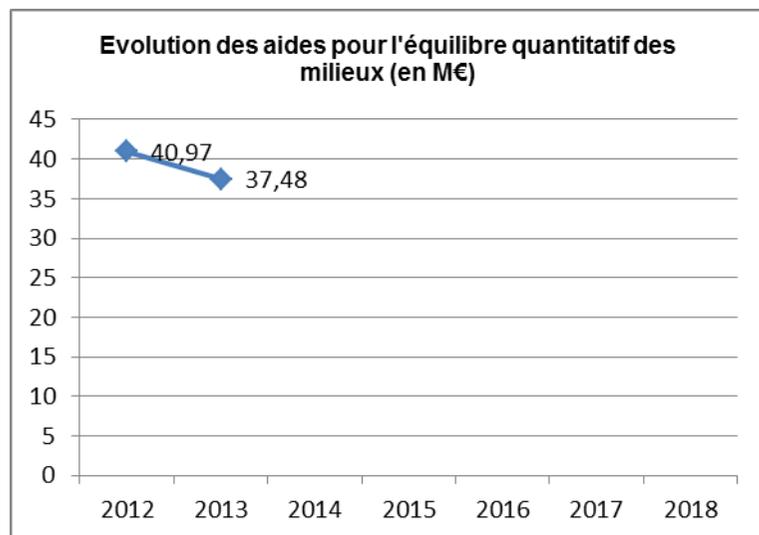
Indicateur	Montant (€)	Quantité
Opérations collectives territoriales	11 209 511	22 contrats
Suppression des substances dangereuses prioritaires	13 605 750	2 905 kg supprimés dont 799 Kg issus de l'opération "pressing"
Suppression des pollutions industrielles autres que toxiques (DCO, MES, Azote...)	4 838 329	-
Réduction des impacts des rejets sur les stations urbaines	203 000	3 opérations
Technologie innovante	1 350 405	39 opérations
Actions de prévention des risques de pollution accidentelle	727 215	15 opérations
Contrats portuaires aidés dans l'année	-	9 opérations (8 études + 1 travaux) pour un montant d'aide de 265 224 €



L'année 2013 s'inscrit dans la poursuite du 9^{ème} programme, avec une stabilisation, à un niveau très élevé, des dépenses engagées (et supérieur de 20% aux prévisions 2013). 80% des aides ont été orientées vers la réduction des toxiques, conformément aux priorités du programme. Les opérations se répartissent équitablement entre les 2 actions phares que sont les opérations collectives sur les pollutions dispersées, et la réduction des flux émis par les principaux émetteurs du bassin. Sur les dossiers aidés en 2013, les substances dangereuses prioritaires ont été réduites de 59%, représentant une réduction de pollution émise dans les rejets industriels de 2 106 Kg/an. Si l'on considère la totalité des flux émis (tous industriels confondus), les substances dangereuses prioritaires ont été réduites de 5%. Le nickel et le dichlorométhane ont été réduits respectivement de 40% et 49%.

3. Equilibre quantitatif des milieux (LCF 21)

Indicateur	Montant (€)	Quantité
Partage de l'eau (études, gouvernance)	1 401 776	3 plans de gestion
Economies d'eau	26 000 551	35,3 Mm3
Gestion collective de l'irrigation (OUGC)	160 158	4 OUGC
Substitution : Transferts ou mobilisation de ressource	6 426 991	1,9 Mm3
Substitution : Retenues de stockage	1 186 381	7 000 m3
Changement climatique : économie d'eau et retenues	132 506	0



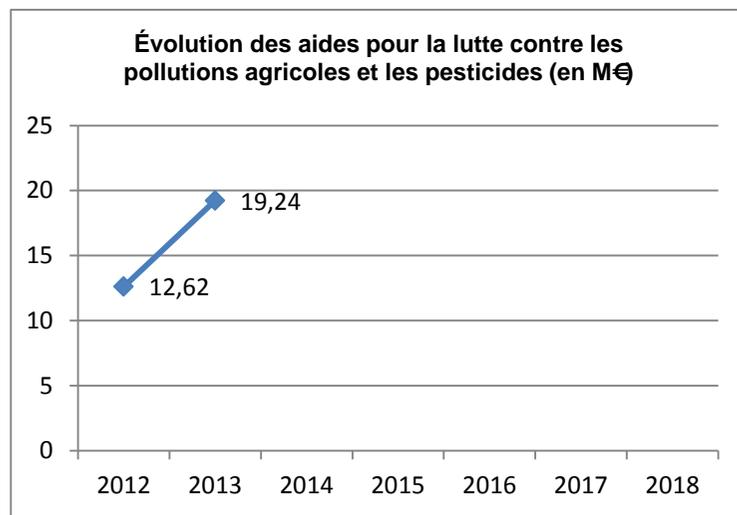
L'année 2013 est marquée par un nouveau record **d'économies d'eau**. Les volumes concernent essentiellement l'eau potable sur la première moitié de l'année (suite de l'appel à projet de 2012) puis l'agriculture en seconde période, avec au final la répartition suivante : sur 35 Mm3 économisés, 21% le sont pour l'eau potable, 77% pour l'agriculture et 2% pour l'industrie. Les efforts sur l'irrigation gravitaire portent leur fruit, grâce aux contrats de canaux. Ce succès se concentre à 90% sur les territoires prioritaires du SDAGE.

La dynamique sur le **partage de l'eau** est aussi forte en 2013. En effet, la totalité des 70 études volumes prélevables ont été engagées et les 3/4 sont terminées. La moitié des études terminées se sont prolongées par le lancement de plans de gestion (soit 26), qui définissent la répartition du volume prélevable disponible. Les premiers plans de gestion ont été adoptés. 4 nouveaux organismes unique de gestion collective de l'irrigation ont bénéficié des aides de l'Agence en 2013. Cela concerne les chambres d'agriculture de la Côte d'Or, du Rhône, de la Drôme et de l'Isère et représente un démarrage timide.

Les opérations de **substitution** des prélèvements concernent des études et des transferts d'eau. 2013 a été marquée par la levée du moratoire interdisant le financement des retenues de stockage par les agences. L'agence a pu financer la première retenue de substitution, sur le bassin du Doux (07).

4. Lutte contre les pollutions agricoles et les pesticides (LCF 18)

Indicateur	Montant (€)	Quantité
Actions dans le cadre du PDRH	15 814 678	
dont mesures agro-environnementales	528 065	3100 ha dont 100 en bio
dont investissements agricoles individuels pour lutter contre la pollution par les nitrates	1 267 545	
dont investissements agricoles collectifs pour lutter contre la pollution par les nitrates	557 445	
dont aires de lavage et matériels alternatifs aux pesticides (individuels)	8 811 387	
dont aires de lavage et matériels alternatifs aux pesticides (collectifs)	4 650 235	
Animation, communication et études hors captage (postes chambres d'agriculture et acteurs du monde agricole)	1 729 875	
Actions sur les zones Non Agricoles – démarches « zéro pesticides »	1 656 958	



En 2013 le montant des aides pour la lutte contre les pollutions d'origine agricole a sensiblement augmenté.

Les aides directes attribuées aux agriculteurs au travers du PDRH ont été conséquentes tirées par un doublement de celles destinées aux aires de lavage des pulvérisateurs de pesticides.

En revanche, l'enveloppe correspondant aux contrats MAE a diminué par rapport à 2012. La fin de programmation du PDRH a imposé en 2013 aux financeurs le versement d'une seule année d'engagement, au lieu de 5, en prévision de l'arrêt de tous les contrats MAE en 2014. D'autre part, l'incertitude sur le dispositif MAE a conduit les agriculteurs à attendre une stabilisation du dispositif, prévue en 2015.

Ainsi on observe une baisse de moitié des hectares engagés en 2013 portant à 3100 ha la surface contractualisée en MAE. 90% de ces surfaces sont sur des aires d'alimentation de captage prioritaires. Les 10% restant sont sur des territoires présentant des masses d'eau dégradées par les pesticides dans le cadre d'opérations pilotes visant à atteindre le bon état.

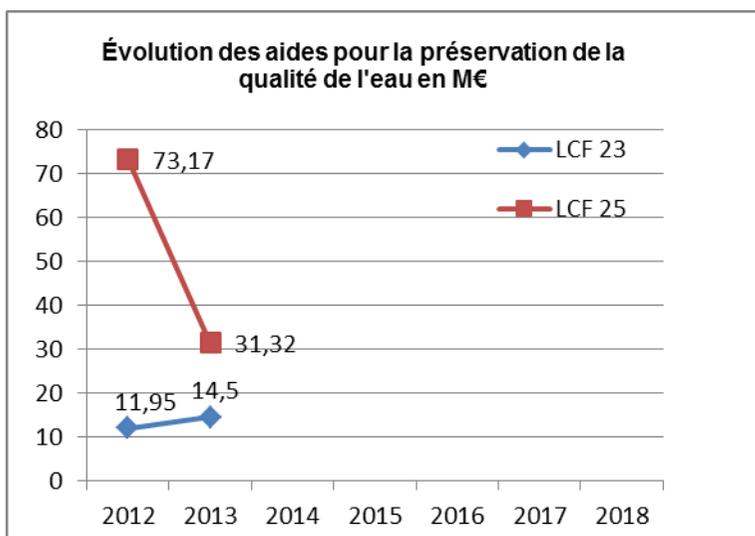
Sur ces 3100 ha, 100 ha sont concernés par un engagement portant sur l'agriculture biologique. Ceci est réduit à la portion congrue car depuis 2011 l'aide à la conversion est passée du 2nd pilier vers le 1^{er} pilier de la PAC, à l'exception des conversions incluses dans un programme d'actions sur une aires d'alimentation de captage (MAET).

Malgré cela, la politique captage a néanmoins progressé en 2013. Le montant des aides consacrées à la protection des aires d'alimentation de captage s'élève à 15 M€ en 2013 contre 14,5 en 2012. Ce montant cumule deux LCF : la 18 (aides agricoles et pesticides) et la 23 (aides principalement aux collectivités). Pour la LCF18, le montant des aides dédiées aux captages intègre 90% du montant global des MAE, 10% du montant global des investissements agricoles et 10% du montant global des actions ZNA. Pour la LCF 23, ce montant couvre l'animation, les diagnostics de pressions, l'acquisition foncière, la communication sur les aires d'alimentation de captage, les études DUP et les travaux correspondants.

5. Préservation de l'eau destinée à la consommation humaine (LCF 23 et 25)

Indicateurs pour la protection de la ressource en eau et des captages (LCF 23)	Montant (€)	Quantité
Ressources stratégiques pour l'eau potable	1 653 568	26 opérations
Acquisition de surface pour la protection de l'eau potable	866 284	90,57 ha
Protection réglementaire des captages (hors acquisition)	7 019 077	263 captages
Restauration de la qualité des eaux sur les captages prioritaires	4 962 364	
dont acquisitions foncières	597 421	143,46 ha
dont animation, étude, diagnostic, communication, suivi de l'opération (postes collectivités et chambres d'agriculture).	4 364 943	
Captages prioritaires au titre du SDAGE aidés par l'agence pour la mise en œuvre d'un "programme d'actions" (validé ou non par un arrêté préfectoral)		89 captages
Captages SDAGE pour lesquels au moins une demande de MAE ou d'un programme spécifique découlant du programme d'actions a été aidée		78 captages

Indicateurs sur l'alimentation en eau potable (LCF 25)	Montant (€)	Quantité
Mise en conformité de la qualité de l'eau distribuée (Unité de Production, interconnexion ...)	8 702 189	-
Gestion durable des services d'eau potable	4 099 125	-

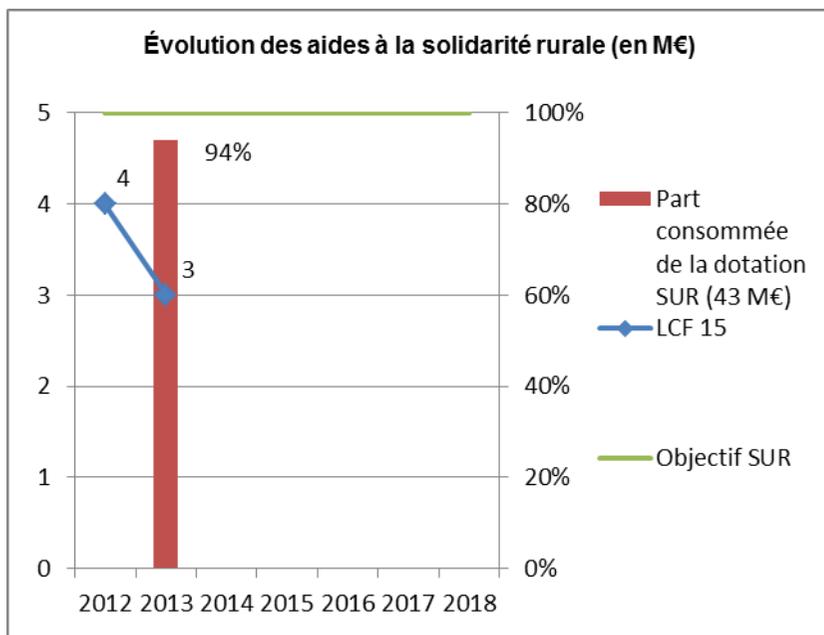


En 2013, le montant des aides à la protection des ressources et des captages d'eau potable (LCF 23) de 14,5 M€ est légèrement en hausse comparé à 2012. La répartition des aides montre toujours une majorité d'opérations liées à la protection réglementaire des captages, (7,8M€), permettant notamment à 263 captages de bénéficier d'une procédure de DUP. On peut souligner une hausse des aides dans le domaine de la restauration de la qualité des eaux brutes sur les aires d'alimentation atteignant 4,9M€, consacrées maintenant plus à l'animation des démarches qu'aux études préalables. Les études de délimitation des ressources stratégiques représentent une moindre part mais continuent de progresser également.

Pour le volet alimentation en eau potable (LCF 25), plus de 31M€ d'aides ont été attribués en 2013. La baisse flagrante par rapport à l'année précédente est due aux montants exceptionnels consacrés au remplacement des branchements en plomb en 2012 (plus de 41M€) sachant qu'ils ne sont désormais plus soutenus par l'agence. La plus grande part des aides de 2013, 18M€, porte sur les opérations de solidarité avec les collectivités rurales et majoritairement sur les dépenses de renouvellement des réseaux d'eau. 8,7M€ sont consacrés aux opérations de mise en conformité de la qualité qu'il s'agisse de traitements ou d'interconnexions. Et enfin, 4M€ sont attribués à la gestion durable des services, principalement pour la réalisation de schémas directeurs et plus ponctuellement pour des inventaires de réseaux ou des études de structuration de services d'eau.

6. Solidarité urbain rural

Indicateur	Montant (€)	taux de consommation
Aides à la Solidarité Rurale (SUR)	40 268 000	94%
Dont Assainissement (LCF 11 -12)	22 110 000	55%
Dont AEP (LCF 25)	18 158 000	45%
Aides à l'assistance technique (SATESE, SATAA et MESE) - LCF 15	2 901 002	
Aides à l'assistance technique captages (SAT) - LCF 25	111 392	
Missions transversales - LCF 29	1 642 954	



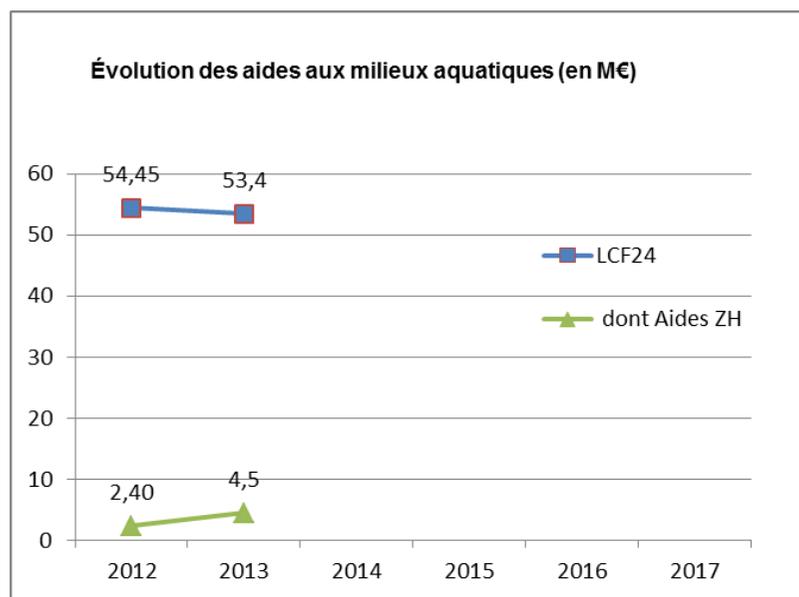
Sur l'année 2013, ce sont 40,2 M€ qui ont été attribués au titre de la solidarité urbain/rural. Le taux de consommation est donc de 94 % de l'enveloppe annuelle.

L'objectif 10^{ème} programme est de consacrer au moins 50% des aides aux travaux de remise à niveau du patrimoine des services eau et assainissement. Sur 2013 le taux est de 44%, en hausse en direction des 50% attendus.

Les aides aux services d'assistance technique sont inférieures aux années antérieures. Ce retard de consommation est dû au fait que les nouveaux accords cadre départementaux n'ont été signés que courant 2013 ce qui a engendré des retards sur les programmations des missions d'assistance technique.

7. Préservation et restauration des milieux aquatiques (LCF 24)

Indicateur	Montant (€)	Quantité
Cours d'eau restaurés (aides aux travaux)	9 115 678	36,33 km
Appui aux maîtres d'ouvrage	8 675 322	
Cours d'eau entretenus (bonus, insertion)	4 148 156	998,75 km
Ouvrages rendus franchissables ou effacés	16 559 592	80 ouvrages
Zones humides	4 504 125	1 220,23 ha
	dont acquisition	270,23 ha



Après un début d'année très en retrait, le bilan 2013 est satisfaisant avec 80 ouvrages rendus franchissables dont 69 avec l'aide de l'agence. L'année 2013 était une année de transition entre la fin des ouvrages Grenelle et la mise en place du nouveau classement d'eau au titre de l'article L214-17 du code de l'environnement.

Le linéaire de cours d'eau restaurés morphologiquement représente un linéaire total de 36,33 km et cette valeur est largement au-dessus des objectifs 2013. Si les linéaires restaurés restent souvent faibles, apparaissent cependant quelques opérations majeures sur des tronçons de plusieurs kilomètres (Haut Drac, Lônes du vieux Rhône à Péage de Roussillon, Herbasse,...). Les actions engagées correspondent à du reméandrage, de la recharge en granulats, à de la remobilisation des matériaux,...

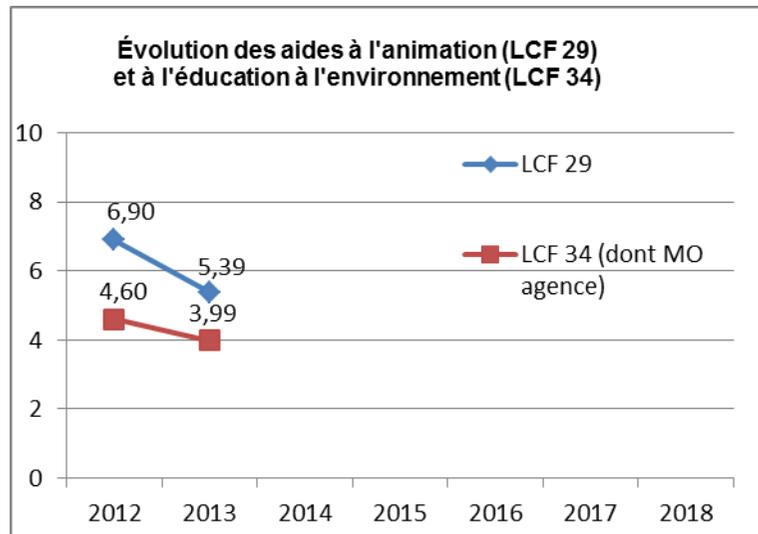
Sur les zones humides, le bilan est satisfaisant. Les surfaces acquises sont en hausse entre 2013 et 2012, puisque 170 hectares avaient été acquis en 2012 pour 270.

Les objectifs "Grenelle" sont atteints. Toutefois, l'agence constate la difficulté de préserver les zones humides de manière significative en dehors de grandes opérations telles que celles réalisées avec le Conservatoire du littoral auprès de la Compagnie des Salins du Midi. En effet, les opérations concernent très souvent de faibles surfaces.

L'ensemble de la ligne aura consommé 53,45 M€ soit un million de moins qu'en 2012, ce qui est de bonne augure pour cette première année du 10^{ème} programme.

8. Animation et éducation à l'environnement (LCF 29 - 34)

Indicateur	Montant (€)	Indicateurs
Animateurs et chargés de mission SAGE aidés (LCF 29)	2 425 372	35 ETP
Postes aidés tous domaines confondus		465 ETP
Emplois soutenus dans le cadre du dispositif national	231 000	81 Postes
Actions de communication grand public (LCF 34)	1 543 939	176 647 personnes touchées
Actions d'éducation à l'environnement et au développement durable (EEDD)	1 704 119	865 300 1/2 journées animation



5,4 M€ ont été attribués en 2013 sur les **aides à l'animation** (LCF 29), soit 1M€ de moins que la moyenne des 4 dernières années qui correspondaient aux mêmes types d'opérations. La différence provient d'un engagement moindre (de l'ordre de 1M€) sur les aides aux missions transversales apportées aux départements dans le cadre des services d'assistance technique.

465 ETP (personnes en poste) ont été aidés cette année tous domaines confondus soit légèrement moins qu'en 2012 (l'écart s'explique en partie par le changement de mode de calcul des aides du 10ème programme).

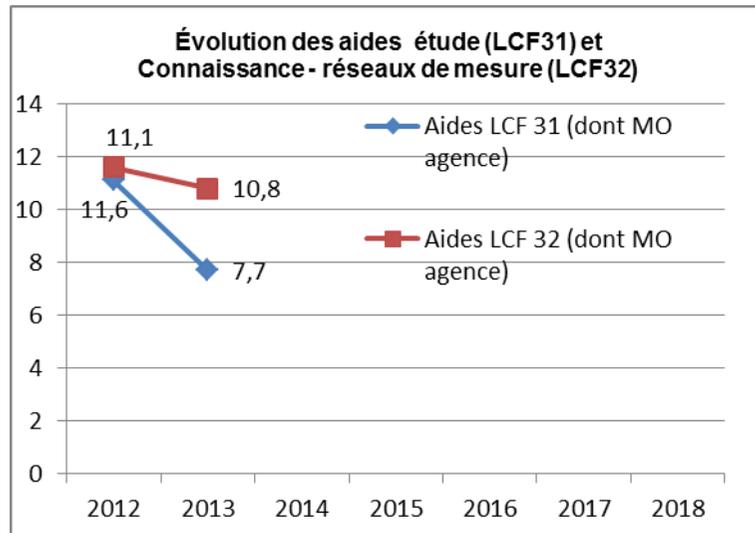
Les **aides à l'éducation et la communication** (LCF 34) oscille entre 4 et 6 M€ au cours des 6 dernières années. L'année 2013 avec 4 M€ est légèrement en retrait par rapport aux années précédentes notamment du fait des exigences plus fortes des règles 10^{ème} programme. A noter cependant que les aides aux publics scolaires sont du même ordre de grandeur qu'en 2012 avec 1,7 M€ d'aide.

En début d'année 2013 l'appel à projet "Avenir de l'eau" a généré une forte émulation, les projets retenus représentaient un montant total d'aides à l'agence de 543 120 €.

Sur les 3,9 M€ d'aides sur la ligne 34, 16 % concernent les activités de communication à maîtrise d'ouvrage Agence.

9. Etudes internes et externes (LCF 31) - Connaissance - Réseaux de mesure (LCF 32)

Indicateur	Montant (€)	Nombre
Etudes à maîtrise d'ouvrage Agence	1 276 730	9
Aides aux études de connaissance des milieux et des pressions aidées	3 670 559	49
Aides aux accords cadre scientifiques et recherche et développement	1 156 632	15
Mesures à maîtrise d'ouvrage agence sur l'état des masses d'eau	-	2 700 000 résultats en 2012
Stations à maîtrise d'ouvrage agence concernées par des mesures sur les masses d'eau	-	1 577 stations en 2012
Aides aux réseaux de mesure à maîtrise d'ouvrage externe	3 696 715	



A périmètre constant, l'activité d'études reste relativement stable. L'activité de production d'études a sensiblement baissé, essentiellement du fait d'une sollicitation moindre pour les aides d'études de connaissance générale. Il s'agit d'une baisse conjoncturelle liée d'une part à la réorientation des actions de connaissance sur les zones humides qui sont désormais intégrées dans la définition des plans stratégiques de gestion de ces espaces naturels (financées par la LCF24 - milieux aquatiques), et d'autre part aux études de connaissance menées par les fédérations de pêche qui sont intégrées dans le plan d'action annuel des fédérations financés eux aussi au travers de la LCF24.

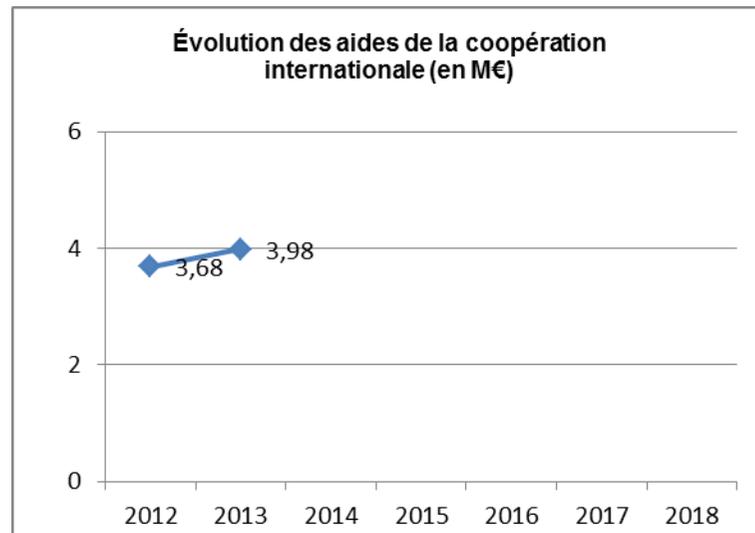
La production de connaissance sous maîtrise d'ouvrage agence a essentiellement été conduite au service du programme avec l'identification des ressources stratégiques ou la définition de coûts de référence (observatoire des coûts).

Différents types de réseaux permettent l'évaluation de l'état des eaux des bassins RMC. Certains sont réglementaires (contrôle de surveillance, contrôle opérationnel, contrôle d'enquête, contrôle additionnel, sites de référence) dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par l'Etat et ses établissements publics, et d'autres laissés à l'initiative de différentes structures souhaitant appréhender l'état des milieux sur des secteurs pas ou peu couverts par les réseaux réglementaires.

Les besoins de l'agence sont incompressibles du fait du nombre de stations plus important à suivre (intégration des sites de référence en 2012), ainsi que du transfert vers l'agence d'opérations autrefois assurées par les DREAL du bassin. La diminution du budget sur la LCF32 est à imputer à une sélectivité plus importante des aides en 2013 par rapport à 2012.

10. Coopération internationale (LCF 33)

Indicateur	Montant (€)	Quantité (en opérations)
Soutien à la coopération décentralisée	3 978 196	78
Jumelages ou conventions faisant l'objet d'une aide	0	0



L'année 2013 confirme la dynamique de progression constatée ces dernières années. Les aides à l'international atteignent en effet 4 M€ pour 78 projets financés (3,7 M€ pour 64 projets en 2012).

En ayant consacré 0,82 % de ses ressources pour la coopération internationale en 2013, l'agence se rapproche de son objectif de mobilisation du plafond 1% autorisé par la loi Oudin-Santini de 2005.

L'agence suit ainsi le rythme prévu pour atteindre 5M€ d'aides en 2015 et mobiliser toujours davantage de collectivités dans la solidarité internationale.

Aucune aide n'a été attribuée en 2013 à des projets de coopération institutionnelle ou à des jumelages avec des organismes de bas sin étrangers. Ce type d'aide pourrait émerger en 2014.

11. Taux des redevances pour l'année d'activité 2012

Redevance pour pollution de l'eau d'origine non domestique en €			
Éléments constitutifs de la redevance	Plafond*	Taux 2012	
		Zone 1	Zone 2
DCO (par kg)	0,20	0,12	0,15
DBO5 (par kg)	0,40	0,22	0,275
NR (par kg)	0,70	0,35	0,44
P (par kg)	2,00	1,00	1,25
MES (par kg)	0,30	0,15	
MES avec rejet profond et éloigné en mer (par kg)	0,10	0,003	
NO2, NO3 (par kg)	0,30	0,20	
MI hors rejets en eau souterraine (par kéq)	15,00	12,00	
MI rejetées en eau souterraine (par kéq)	25,00	20,00	
METOX hors rejets en eau souterraine (par kg)	3,00	2,20	
METOX rejetées en eau souterraine (par kg)	5,00	3,70	
AOX hors rejets en eau souterraine (par kg)	13,00	9,00	
AOX rejetées en eau souterraine (par kg)	20,00	13,80	
Sels dissous (par m3 x S/cm)	0,15	0,10	
Chaleur rejetée en cours d'eau (par Mth)	85,00	20,00	
Chaleur rejetée en mer (par Mth)	8,50	2,00	

Redevance pour pollution de l'eau d'origine domestique et assimilée (en €/m3)	
Taux 2012	0,22
Plafond*	0,50

Redevance pour pollution des élevages** (en €/UGB)	
Taux unique	3,00

Redevance pour modernisation des réseaux de collecte (en €/m3)		
Désignation	Plafond*	Taux 2012
Personne qui acquitte la redevance pour pollution de l'eau d'origine non domestique	0,15	0,075
Personne qui acquitte la redevance pour pollution de l'eau d'origine domestique et assimilée	0,30	0,15

*Zones 1 et 2 schématisées en page 17
– Zonage redevance pour la pollution non domestique de 2012*

(*) *plafond : taux maximum des redevances permis par le code de l'environnement*

(**) *taux fixé par le code de l'environnement*

Redevance pour pollutions diffuses**	
Désignation de la catégorie de substances	Taux 2012 (en €/kg)
Substances toxiques, très toxiques, cancérogènes, mutagènes ou toxiques pour la reproduction	5,10
Substances dangereuses pour l'environnement ne relevant pas de la famille chimique minérale	2,00
Substances dangereuses pour l'environnement relevant de la famille chimique minérale	0,90

Redevance pour stockage d'eau en période d'étiage (en €/m3 d'eau stocké)	
Taux 2012	0,01
Plafond*	0,01

Redevance pour obstacle sur les cours d'eau (en €/mètre)	
Taux 2012	150
Plafond*	150

Redevance pour protection du milieu aquatique (€/personne)		
Désignation	Plafond*	Taux 2012
Par personne majeure qui se livre à l'exercice de la pêche pendant une année	10,00	8,80
Par personne qui se livre à l'exercice de la pêche pendant quinze jours consécutifs	4,00	3,80
Par personne qui se livre à l'exercice de la pêche à la journée	1,00	1,00
Supplément annuel par personne qui se livre à la pêche de l'alevin d'anguille, du saumon et de la truite de mer	20,00	20,00

Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau destiné au fonctionnement des installations hydroélectriques (en €/million de m3 turbinés et par mètre de chute)	
Taux 2012	0,6
Plafond*	1,80

(*) Plafond : taux maximum des redevances permis par le code de l'environnement

(**) Taux fixé par le code de l'environnement

Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (taux 2012 en €/millier de m3)							
Zone	Milieu de prélèvement	Irrigation non gravitaire	Irrigation gravitaire	Alimentation en eau potable	Alimentation d'un canal	Refroidissement industriel conduisant à une restitution > 99%	Autres usages économiques
1	Ressources en eau superficielle non déficitaires	3,00	0,40	24,85	0,08	0,08	4,60
1A		2,30	0,40	24,85	0,08	0,08	4,60
1B		2,00	0,40	24,85	0,08	0,08	4,60
2	Ressources en eau souterraine non déficitaires	5,60	0,75	46,60	0,15	0,15	8,60
2A		4,10	0,75	46,60	0,15	0,15	8,60
2B		3,00	0,75	46,60	0,15	0,15	8,60
3	Ressources en eau superficielle de la moyenne et de la basse vallée de la Durance	4,00	0,60	39,70	0,13	0,13	4,60
3A		2,50	0,60	39,70	0,13	0,13	4,60
3B		2,00	0,40	39,70	0,13	0,13	4,60
4	Ressources en eau superficielle de catégorie 2 et autres ressources en eau superficielle déficitaires	5,60	0,75	46,60	0,15	0,15	8,60
4A		4,10	0,75	46,60	0,15	0,15	8,60
4B		2,00	0,40	46,60	0,15	0,15	8,60
5	Ressources en eau souterraine de catégorie 2 et autres ressources en eau souterraine déficitaires	7,40	1,00	62,10	0,15	0,20	11,45
5A		5,60	1,00	62,10	0,15	0,20	11,45
5B		3,00	0,75	62,10	0,15	0,20	11,45

Taux plafonds prévus par le code de l'environnement applicables en 2012 (en €/millier de m3)		
Usages	Catégorie 1 Zone 1 à 5 (hors ZRE)	Catégorie 2 (ZRE) Zone 4 et 5
Irrigation (sauf irrigation gravitaire)	20	30
Irrigation gravitaire	1	1,50
Alimentation en eau potable	60	80
Refroidissement industriel conduisant à une restitution supérieure à 99%	3,50	5
Alimentation d'un canal	0,15	0,30
Autres usages économiques	30	40

A : sous bassins dans lesquels les prélèvements sont effectués dans le cadre d'un processus de gestion concertée de la ressource comportant une coordination formalisée auprès d'une large majorité d'irrigants pratiquant l'irrigation non gravitaire.

B : sous bassins dans lesquels les prélèvements sont effectués dans le cadre de la gestion collective de l'irrigation prévue aux articles R.211-111 et suivants du code de l'environnement.

ZRE = Zones de Répartition des Eaux

12. Zonage pour la redevance prélèvement de 2012

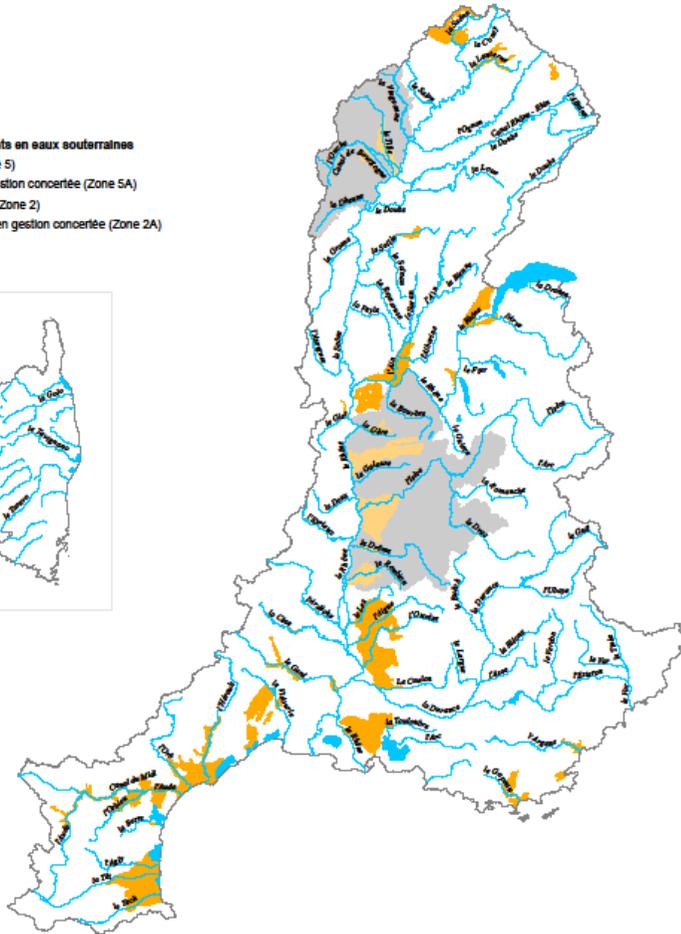
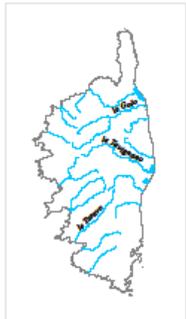
ZONAGE REDEVANCE

Le 22/09/2010

Zonage pour les prélèvements effectués en 2011 - 2012 en eaux souterraines

Zonage prélèvements en eaux souterraines

- Majorée (Zone 5)
- Majorée en gestion concertée (Zone 5A)
- Non majorée (Zone 2)
- Non majorée en gestion concertée (Zone 2A)



0 25 50 100
Kilomètres



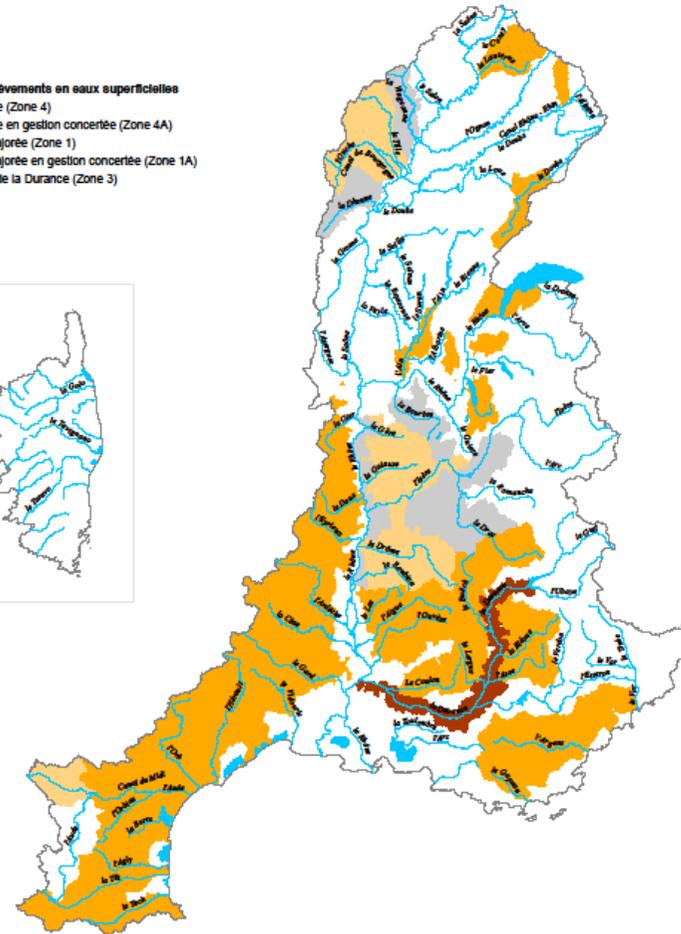
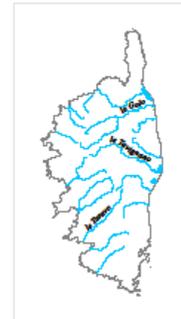
ZONAGE REDEVANCE

Le 22/09/2010

Zonage pour les prélèvements effectués en 2011 - 2012 en eaux superficielles

Zonage Prélèvements en eaux superficielles

- Majorée (Zone 4)
- Majorée en gestion concertée (Zone 4A)
- Non majorée (Zone 1)
- Non majorée en gestion concertée (Zone 1A)
- Vallée de la Durance (Zone 3)



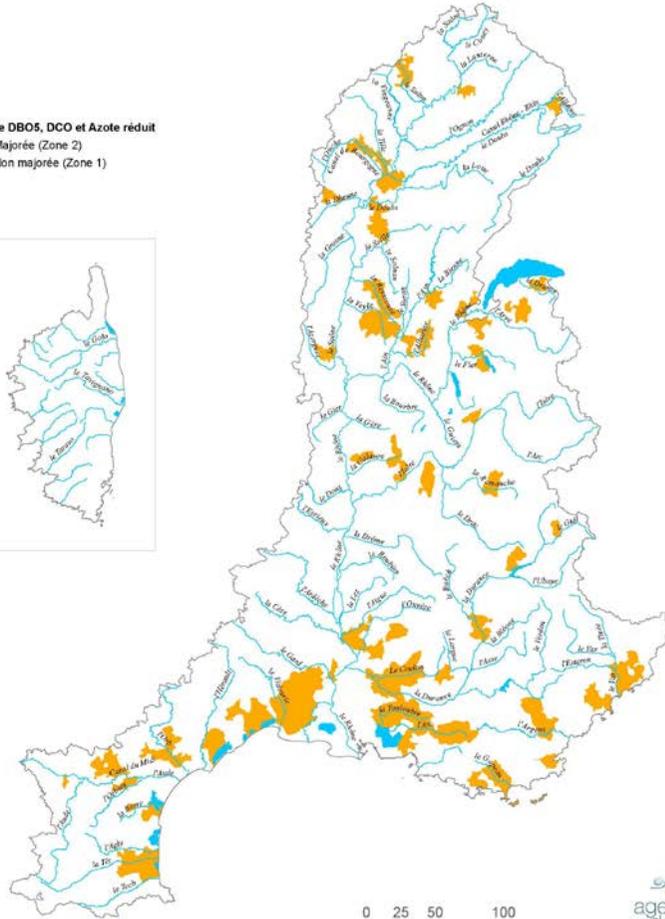
0 25 50 100
Kilomètres



13. Zonage pour la redevance de pollution non domestique de 2012

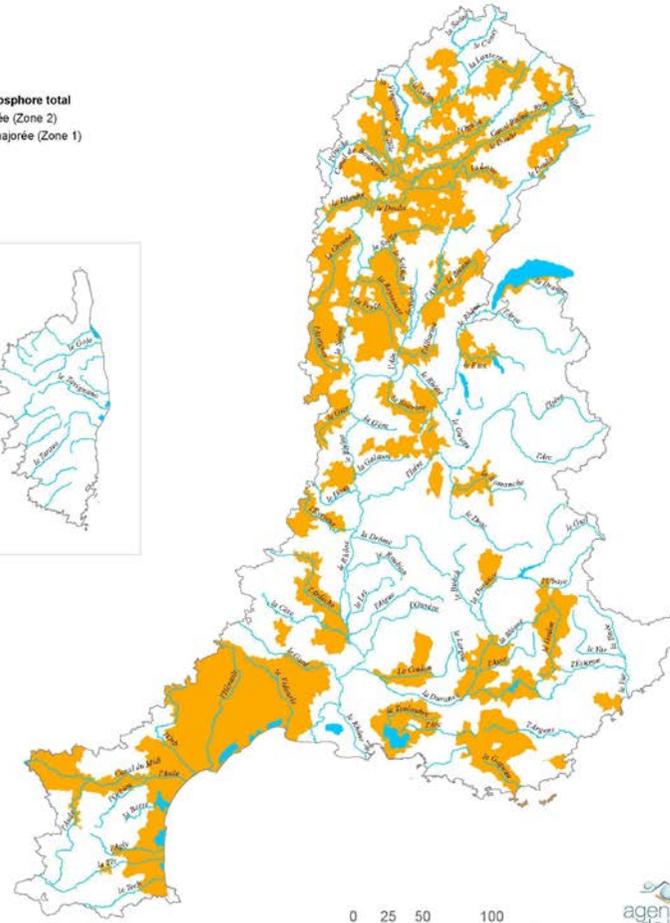
Zonage pour la DBO5, la DCO et l'Azote réduit

Zonage DBO5, DCO et Azote réduit
■ Majorée (Zone 2)
□ Non majorée (Zone 1)



Zonage pour le Phosphore total (organique et minéral)

Zonage Phosphore total
■ Majorée (Zone 2)
□ Non majorée (Zone 1)



14. Redevances pour pollution et pour modernisation des réseaux de collecte concernant les usages domestiques et assimilés de l'eau

Année d'activité	Montants des redevances de l'année d'activité N calculés en année N+1		
	Redevance pour pollution domestique	Redevance pour modernisation des réseaux de collecte	Total
1998	241 620 705		241 620 705
1999	242 957 091		242 957 091
2000	243 124 539		243 124 539
2001	254 641 700		254 641 700
2002	259 093 711		259 093 711
2003	259 509 114		259 509 114
2004	260 136 216		260 136 216
2005	270 814 160		270 814 160
2006	272 085 819		272 085 819
2007	263 108 968		263 108 968
2008	156 780 445	92 844 011	249 624 456
2009	170 626 665	100 279 514	270 906 179
2010	168 681 330	98 040 269	266 721 599
2011	189 684 508	115 909 651	305 594 159
2012	199 954 822	116 430 439	316 385 261

15. Redevances pour pollution et pour modernisation des réseaux de collecte concernant les usages non domestiques de l'eau, hors activité élevage

Montants émis pour l'année d'activité N en N+1 (en €)	
1997	35 915 426
1998	33 436 793
1999	35 389 295
2000	34 142 682
2001	33 771 241
2002	33 410 365
2003	33 169 567
2004	31 630 149
2005	33 325 198
2006	31 744 621
2007	31 050 870
2008	18 098 934
2009	17 208 494
2010	18 370 123
2011	18 805 942
2012	18 524 741

16. Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau

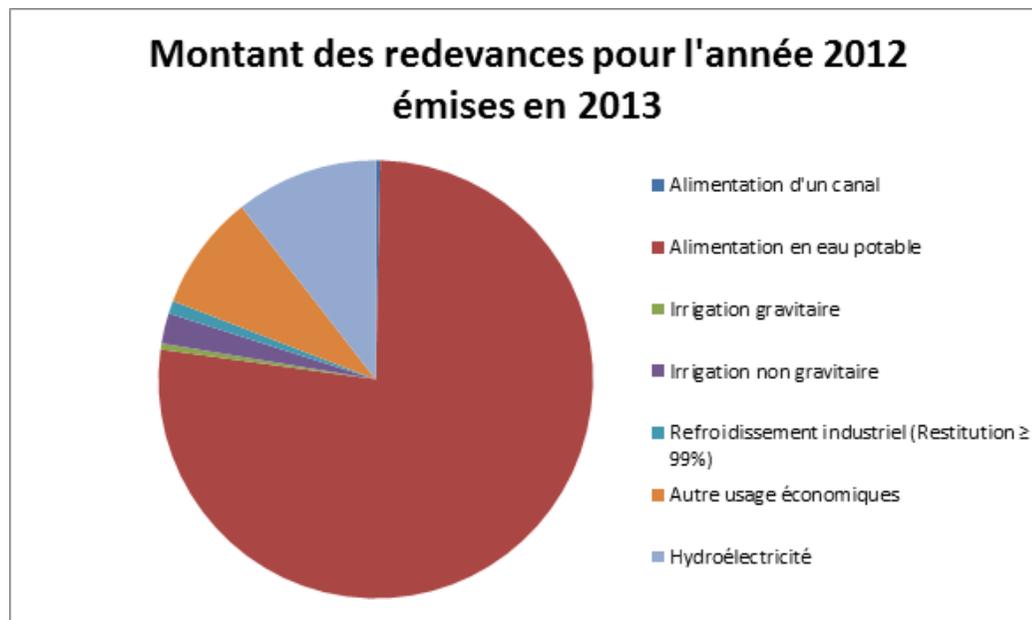
Répartition de la redevance de l'année d'activité 2012 par usage

Evolution de la redevance depuis 1997

Année d'activité	Montant
1997	57 331 355
1998	48 727 057
1999	49 460 410
2000	49 487 123
2001	51 207 487
2002	50 761 312
2003	53 449 371
2004	51 930 051
2005	77 872 134
2006	77 718 334
2007	72 728 725
2008	83 364 411
2009	84 656 994
2010	84 532 996
2011	87 013 580
2012 (montant émis)	96 601 657

Usage de l'eau	Montant émis en €
Alimentation d'un canal	316 929
Alimentation en eau potable	74 240 218
Hydroélectricité	10 230 481
Irrigation gravitaire	436 783
Irrigation non gravitaire	2 164 364
Refroidissement industriel (restitution >99%)	915 197
Autres usages économiques	8 297 686

Part des usages pour la redevance de prélèvement



17. Autres redevances de l'année d'activité 2012 émises en 2013

Redevance pour obstacle sur les cours d'eau	
Année	Montant émis en €
2008	138 945
2009	138 495
2010	137 895
2011	136 395
2012	136 395

Redevance pour protection du milieu aquatique (1)	
Année	Montant pris en charge en €
2008	2 132 857
2009	2 179 375
2010	2 059 181
2011	2 091 937
2012	2 090 741

Redevance pour stockage d'eau en période d'étiage	
Année	Montant émis en €
2008	129 120
2009	132 640
2010	131 820
2011	499 990
2012	21 590

A compter de 2011, EDF a donné des consignes à ses exploitants pour limiter au maximum le stockage d'eau, ce qui a conduit à une baisse significative du montant de la redevance. La redevance de l'année 2011 provient essentiellement d'un stockage exceptionnel de la retenue de Vouglans (redevance de 478,2 k€).

Redevance pour pollutions diffuses (1)	
Année	Montant pris en charge en €
2008	6 074 419
2009	10 655 118
2010	12 641 301
2011	15 350 758
2012	14 972 067

Redevance pour pollution non domestique relative à l'élevage (1)	
Année	Montant pris en charge en €
2008	99 034
2009	75 846
2010	81 128
2011	74 863
2012	74 812

(1) En 2011, le traitement de trois redevances a été mutualisé entre les 6 agences de l'eau : l'agence de l'eau Adour Garonne pour la redevance pour protection des milieux aquatiques, l'agence de l'eau Artois Picardie pour la redevance pour pollutions diffuses et l'agence de l'eau Loire Bretagne pour la redevance pour pollution non domestique relative à l'élevage. Les montants indiqués sont les montants pris en charge (titres + majorations éventuelles – réductions éventuelles – remises gracieuses éventuelles). L'augmentation notable de la redevance pour pollutions diffuses en 2011 s'explique par trois facteurs : l'absence de réduction des consommations de produits phytopharmaceutiques, la hausse des taux entre les redevances 2010 et 2011 ainsi que les nouvelles règles de reversement à l'ONEMA arrêtées par la loi de finances pour 2012.

18. Bilan des déclarations souscrites, des mises en demeure et impositions d'office faites au titre des redevances de l'année d'activité 2012

Désignation de la redevance	Nombre de dossiers consultés	Nombre de déclarations retournées avant mise en demeure			Nombre de mises en demeure	Nombre d'impositions d'office
		Imprimé (A)	Télédéclaration (B)	Total (C)		
Redevance pour obstacle sur les cours d'eau (1)	(142)	0	0	0	0	0
Redevance prélèvement alimentation d'un canal (2)	(520)	0	0	0	0	0
Redevances pour pollution et pour modernisation des réseaux de collecte concernant les usages domestiques et assimilés de l'eau	4 018	2 385	1 581 40%	3 966 99%	145 4%	47 1%
Redevances pour pollution et pour modernisation des réseaux de collecte non domestiques de l'eau, hors activité élevage	3 607	3 171	393 11%	3 564 99%	186 5%	18 0,5%
Redevance prélèvement hydroélectricité	560	421	137 25%	558 100%	11 2%	2 0%
Redevance prélèvement irrigation, hors gestion collective gestion collective (3)	1 813 (2 144)	1 457	280 16%	1 737 96%	213 12%	67 4%
Redevance prélèvement alimentation en eau potable	3 065	1 639	1380 46%	3 019 98%	122 4%	44 1%
Prélèvements autres usages économiques et refroidissement industriel (restitution >99%)	1 350	928	388 29%	1 316 97%	119 9%	22 2%
Redevance pour stockage d'eau en période d'étiage	132	114	18 14%	132 100%	4 3%	0
Total, hors obstacle, canal et gestion collective	14 545	10 115	4 177	14 292	800	200
Total	(17 351)		29,2%			

(1) La déclaration pour obstacle sur les cours d'eau est devenue facultative (art L. 213-11 du code de l'environnement).

(2) La télédéclaration n'était pas opérationnelle en 2013 pour la redevance canal.

(3) Le tableau ne tient pas compte des dossiers concernés par la gestion collective en irrigation dont la déclaration est groupée et gérée à part.

On note une progression notable du nombre de déclarations faites par voie électronique pour les redevances pollution et collecte domestiques (40% contre 31% en 2012 soit une progression de 9 points) et prélèvement (33% contre 21% en 2012 soit une progression de 12 points). Le taux global passe ainsi de 24,4% en 2012 à 29,2% en 2013 malgré l'intégration en 2013 des redevances pour pollution et modernisation des réseaux de collecte non domestiques dont le taux de télédéclaration est faible pour la première année de fonctionnement (le taux 2013 serait de 35% à périmètre constant).

On note également une baisse sensible du nombre de mises en demeure (800 contre 1280 en 2012) et du nombre d'impositions d'office (200 contre 292 en 2012).

19. Bilan du nombre de dossiers redevables, dossiers non redevables et de redevables effectifs au titre des redevances de l'année d'activité 2012

Type de redevance	Nombre de dossiers redevables effectifs au-dessus du seuil de perception	Nombre total de dossiers non redevables	Nombre total de dossiers	Nombres de redevables effectifs
Pollution et collecte non domestiques	1 164	2 235	3 399	1 153
Pollution et collecte domestiques	3 960	79	4 039	3 960
Prélèvement	6 078	3 464	9 542	5 520
<i>dont canal</i>	216	303	519	209
<i>dont AEP</i>	2 795	276	3 071	2 732
<i>dont industrie</i>	940	409	1 349	939
<i>dont irrigation (y compris gestion collective)</i>	1 629	2 397	4 026	1 622
<i>dont hydroélectricité</i>	498	79	577	234
Stockage	5	127	132	2
Obstacle	64	78	142	14
Total	11 271	5 983	17 254	10 649

Données au 21/01/2014.

Le suivi du nombre de redevables effectifs sert notamment à mentionner correctement l'activité de contrôle fiscal (contrôle en moyenne de 2% du nombre de redevables effectifs chaque année, soit 213 au titre de l'année d'activité 2012).

20. Mesures, contrôles fiscaux et recherche de nouveaux redevables

Mesures de pollution et contrôles des dispositifs de mesure effectués en 2013

Désignation des opérations	Pollution		Prélèvements
	Collectivités	Industries	
Contrôle de dispositifs d'autosurveillance	161	194	
Mesures de pollution sur les rejets industriels et des rendements des stations d'épuration correspondantes		47	
Contrôle des dispositifs de comptage des prélèvements destinés à l'irrigation			1
Contrôle des dispositifs de comptage des prélèvements destinés à la production d'eau potable			16
Total des interventions	161	241	17

L'exercice 2013 s'est déroulé correctement. Les chiffres renseignés dans le tableau ci-dessus correspondent aux opérations réalisées et non aux opérations commandées initialement. Ils tiennent donc compte des annulations ou reports éventuels intervenus en cours d'année.

Contrôles des éléments déclarés au titre des redevances notifiés en 2013 (1)

Désignation de la redevance	Année 2011 (rappel)	Année 2012 (rappel)	Année 2013
Redevance pour pollution domestique et assimilée	24	25	62
Redevance pour pollution non domestique, hors activité d'élevage	16	98	63
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau	14	89	127
Redevance pour pollution non domestique relative à l'activité d'élevage	14	35	-
Redevances pour stockage en période d'étiage et obstacle sur les cours d'eau	4	3	0
Montant net des reprises	-	273 k€	1 142 k€
Total	72	250	252

Recherche de nouveaux redevables en 2013

Eléments	2011 (rappel)	2012 (rappel)	2013
Nombre d'interrogations	404	215	1 196
Nombre de nouveaux redevables	56	46	251
Montants émis	66,8 k€	29,7 k€	184,8 k€

La recherche de nouveaux redevables était l'action d'envergure prioritaire de l'année 2013 pour les services d'instruction des redevances. Elle a porté principalement sur l'exploitation des résultats des études volumes prélevables, sur les communes qui ont un réseau d'eaux usées mais ne perçoivent pas la redevance collecte et sur les centres de démolition des véhicules hors d'usage.

- (1) Les contrôles notifiés en 2013 sont issus à la fois de la campagne de contrôle 2012 (éléments déclarés au titre des années 2009, 2010 et 2011) et de la campagne de contrôle 2013 (éléments déclarés au titre des années 2010, 2011 et 2012). On note une confirmation du redressement de l'activité de contrôle initié en 2012 et une très forte augmentation du montant net des reprises.

21. Remises gracieuses et réponses aux réclamations

Réponses aux réclamations reçues en 2013

Eléments	2011 (rappel)	2012 (rappel)	2013
Réclamations reçues	956	579	521
Nombre de réponses avec délai <= 60 jours	830	485	427
Nombre de réponses avec délai > 60 jours	123	52	47
Délai moyen de traitement en jours	27,8	24,4	26,7
Délai moyen de traitement en jours pour les réponses <= 60 jours	18,1	16,8	19,4
Délai moyen de traitement en jours pour les réponses > 60 jours	93,4	94,8	93,8

Données du mois de janvier N pour l'année N-1 (toutes les réclamations n'ont donc pas fait l'objet d'une réponse).

La baisse régulière du nombre de réclamations se confirme en 2013. L'entrée en vigueur des nouveaux taux de redevances du 10^{ème} programme pourrait inverser ponctuellement cette tendance en 2014.

Le délai moyen de réponse aux réclamations a légèrement augmenté mais reste inférieur à 30 jours.

Remises gracieuses en 2013

Eléments	2010 (rappel)	2011 (rappel)	2012 (rappel)	2013
Nombre de demandes reçues	166	253	88	55
Nombre de remises accordées	35	39	7	2
Montant total	83,7 k€	134,3 k€	124,1 k€	14,9 k€

Seules sont prises en compte les remises gracieuses relatives au principal des redevances et aux pénalités pour retard ou absence de déclaration. Les remises gracieuses relatives aux pénalités de retard de paiement sont du ressort exclusif de l'agent comptable et ne sont pas rapportées ici.

L'année 2013 confirme la forte tendance constatée en 2012, à savoir une baisse sensible du nombre de demandes ainsi que du nombre de remises accordées.

Cela est dû à une amélioration du respect des obligations déclaratives par les contribuables et au signal fort envoyé par l'agence de l'eau ces dernières années par ses nombreux refus de demande de remise gracieuse, dans le respect des dispositions réglementaires y afférentes. Ce signal a vraiment incité les contribuables confrontés à des majorations pour retard ou défaut de déclaration à respecter scrupuleusement les échéances fixées par la réglementation.

Une des remises accordées concerne une société, dont l'outil de production a été entièrement détruit par un incendie, pour un montant de 14 888,50 € (principal + majoration de 10%, au titre de l'année d'activité 2011).

22. Bilan financier 2013

RECETTES	M€
Redevances	491,3
Pollution et collecte domestique	356,8
Pollution et collecte non domestique	19,3
Prélèvement	97,5
Autres redevances	17,2
Redevances avant LEMA	0,4
Remboursements des prêts et avances d'intervention	48,1
Produits financiers	0,6
Divers	70,0
Dont : subventions d'exploitation pour le PEI Corse	9
Dont : reprise sur provisions d'intervention	57,5
TOTAL	610,0

DEPENSES	M€
Aides à l'exploitation et primes	110,7
- Primes pour épuration	103,5
- Autres aides à l'exploitation	7,2
(aides à l'élimination des déchets, assistance technique, autosurveillance)	
Aides à l'investissement	303,1
- Industrie	26,4
- Agriculture	10,7
- Pollution domestique	139,0
- Gestion de la ressource et AEP	71,0
- Milieux aquatiques	55,9
Etudes et travaux exécutés à l'extérieur	12,8
(domaines études et connaissance, réseaux de mesures, communication, redevances, aides)	
Autres interventions	6,9
(rémunérations des distributeurs d'eau - réductions de redevances - annulations et remises de pénalités - admissions en non-valeur)	
Fonds de concours à l'ONEMA	34,8
Reversement redevance phytosanitaire à l'ONEMA	5,9
Fonctionnement et divers	47,9
Dont : aides PEI Corse	9,0
Dont : provisions pour charges d'intervention	-
TOTAL	522,0

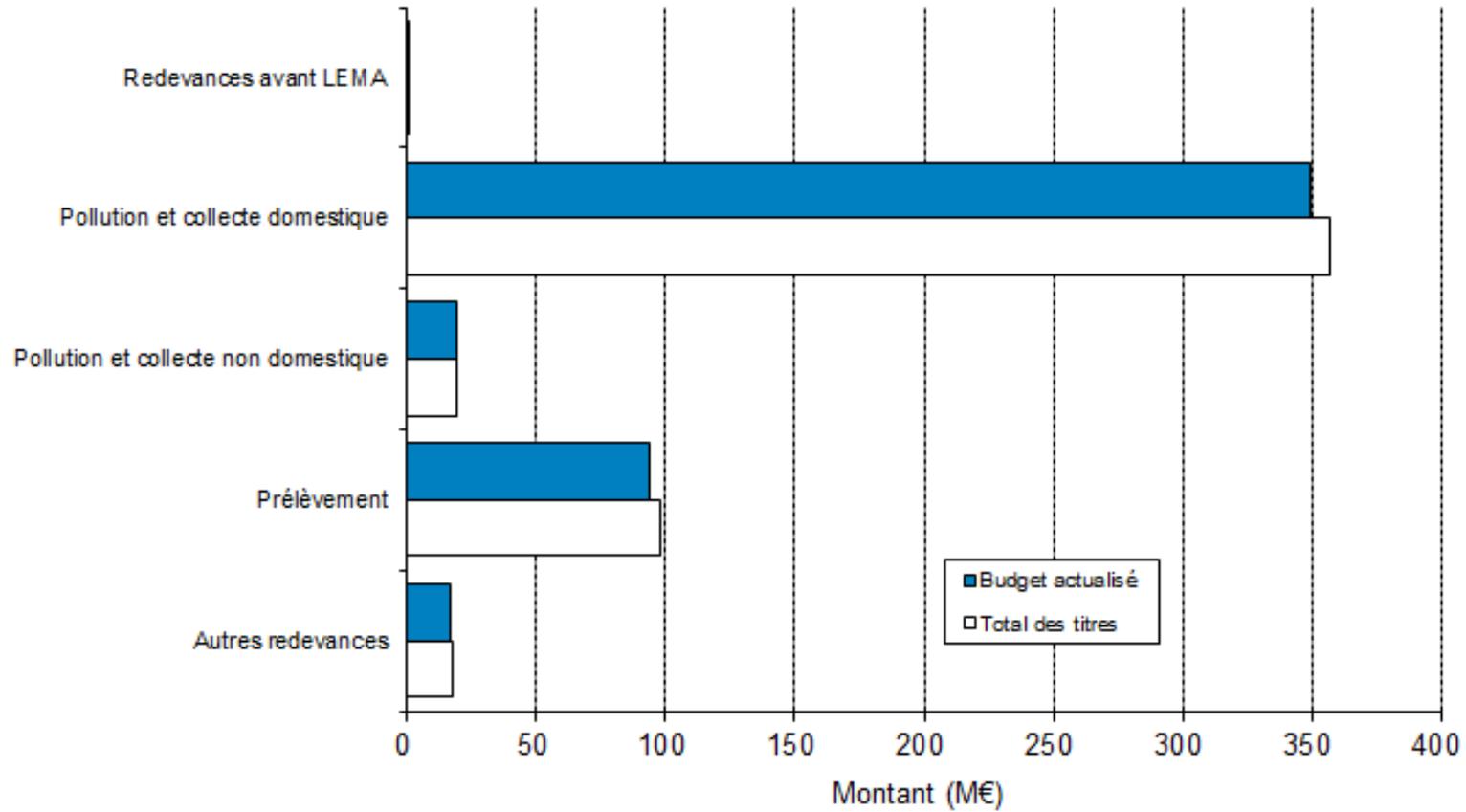
23. Emissions des redevances

Valeurs au 31-12-2013 (en euros)

Compte	Libellé du compte	Budget Initial	Budget actualisé (BP + DM)	Nombre de titres (OR, ROR)	Total des titres (OR - ROR)	Disponible / émissions	% Exécution des émissions
Redevances avant LEMA		334 000	334 000	22	409 229,43	-75 229,43	123 %
757411	Redevances pour pollution de l'eau non domestique industries	19 000 000	17 600 000	1 551	17 509 864,40	90 135,60	99 %
757413	Redevances pour pollution de l'eau non domestique élevage	80 000	80 000	4	66 110,70	13 889,30	83 %
75742	Redevances pour pollution de l'eau domestique	229 100 000	233 200 000	4 116	238 002 595,24	-4 802 595,24	102 %
757431	Redevances pour modernisation - réseaux de collecte - assujettis redevance de pollution non domestique	1 780 000	1 647 000	645	1 743 912,13	-96 912,13	106 %
757432	Redevances pour modernisation - réseaux de collecte - assujettis redevance de pollution domestique	111 800 000	116 000 000	3 550	118 814 128,52	-2 814 128,52	102 %
75744	Redevances pour pollution diffuse	7 770 000	14 250 000	4	14 928 012,49	-678 012,49	105 %
757451	Redevances pour prélèvement sur la ressource en eau irrigation	2 650 000	2 650 000	1 835	2 738 576,05	-88 576,05	103 %
757452	Redevances pour prélèvement sur la ressource en eau alimentation en eau potable	73 690 000	71 045 000	3 125	75 021 392,97	-3 976 392,97	106 %
757453	Redevances pour prélèvement sur la ressource en eau alimentation d'un canal	310 000	310 000	228	317 669,10	-7 669,10	102 %
757454	Redevances pour prélèvement sur la ressource en eau refroidissement industriel	810 000	810 000	483	7 841 840,27	-7 031 840,27	968 %
757455	Redevances pour prélèvement sur la ressource en eau fonctionnement d'une installation hydroélectrique	10 000 000	10 598 000	513	10 387 964,78	210 035,22	98 %
757458	Redevances pour prélèvement sur la ressource en eau autres usages économiques	8 030 000	8 030 000	590	1 241 644,91	6 788 355,09	15 %
75746	Redevance pour stockage d'eau en période d'étiage	130 000	90 000	6	22 539,00	67 461,00	25 %
75747	Redevance pour obstacle sur les cours d'eau	310 000	205 000	66	137 625,00	67 375,00	67 %
75748	Redevance pour protection du milieu aquatique	2 050 000	2 050 000	1	2 090 741,00	-40 741,00	102 %
Redevances LEMA		467 510 000	478 565 000	16 717	490 864 616,56	-12 299 616,56	103 %
Total		467 844 000	478 899 000	16 739	491 273 845,99	-12 374 845,99	103 %

OR = ordre de recette - ROR = réduction d'ordre de recette

Emissions des redevances

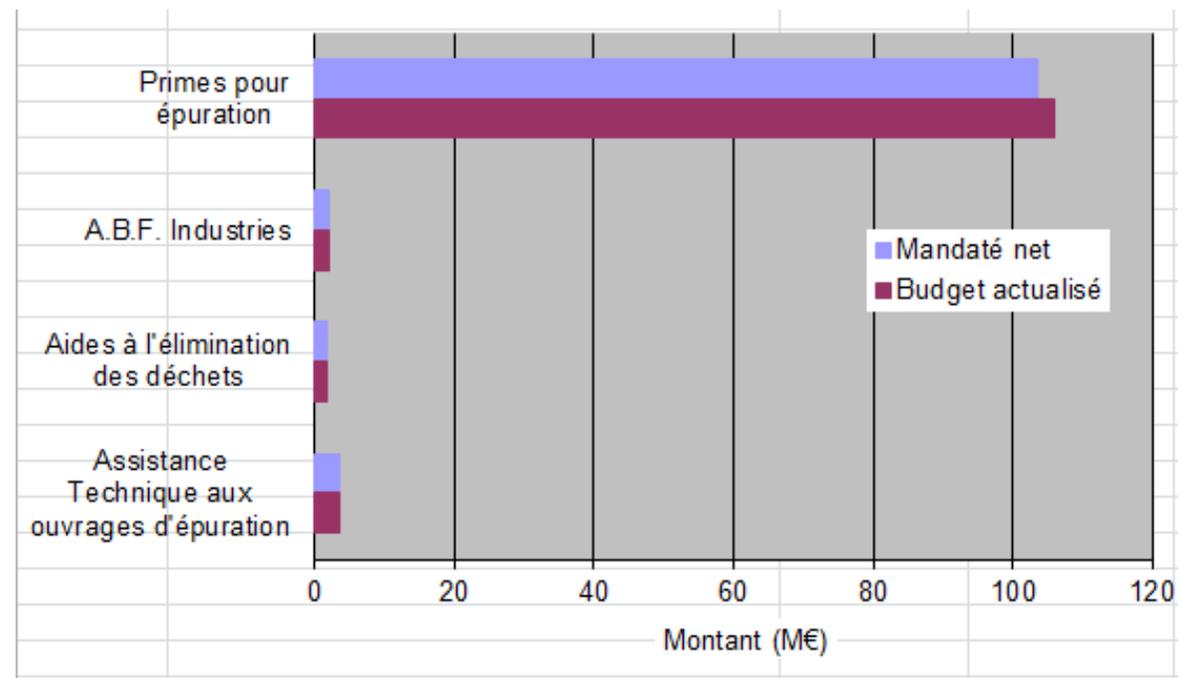


Le montant total des redevances en 2013 s'est élevé à 49 1,3 M€, une valeur qui dépasse les prévisions de 12,4 M€. Ce sont les redevances de pollution et collecte domestique et de prélèvement AEP qui génèrent l'essentiel de l'excédent.

24. Mandatements des primes et aides à l'exploitation

Données au 31-12-2013 (en euros)

Compte	Libellé du Compte	Budget Initial	Budget Actualisé (BP + DM)	Nombre Mandats + ORV	Mandaté net (mandats - ORV +/- réimputations)	disponible / mandaté net	% Exécution mandaté net
65722223	Primes épuration collectivités	95 100 000	103 100 000	2479	101 218 855,38	1 881 144,62	98%
65722224	Primes épuration assainissement non collectif	3 600 000	2 700 000	420	2 328 817,00	371 183,00	86%
6572231	A.B.F. Industries	2 100 000	2 000 000	73	1 940 841,00	59 159,00	97%
6572241	Aides aux Déchets Industrie	2 000 000	1 900 000	83	1 790 076,32	109 923,68	94%
6572252	Assistance Technique aux ouvrages d'épuration collectivité	2 880 000	2 586 300	51	2 571 686,82	14 613,18	99%
6572253	Assistance Technique aux ouvrages d'épuration agriculture	1 355 000	906 600	44	876 926,10	29 673,90	97%
	Total	107 035 000	113 192 900	3 150	110 727 202,62	2 465 697,38	98%

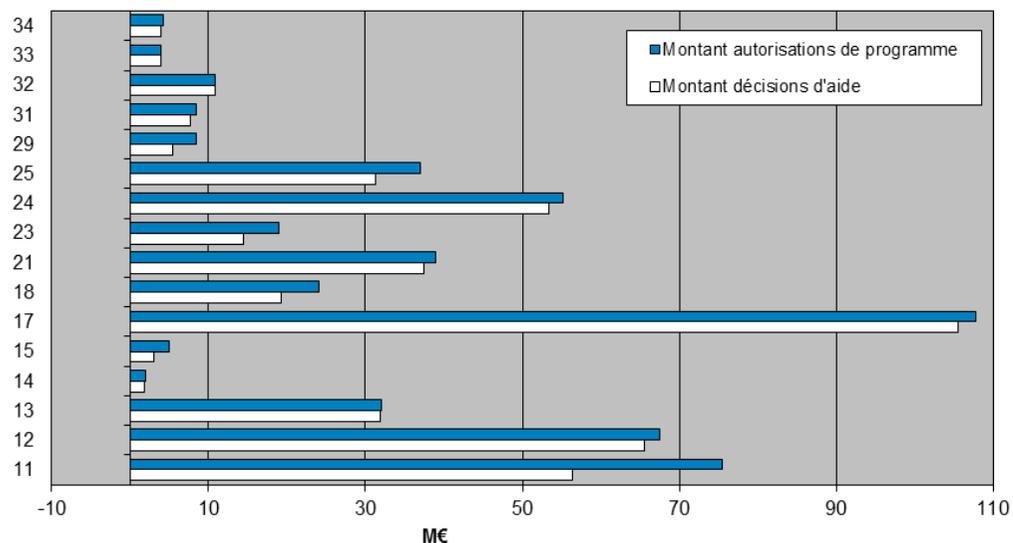


Les primes et aides à l'exploitation ont augmenté de 8,5% en 2013 en passant de 102,1 M€ à 110,7 M€. Le taux d'exécution de ces aides est de 98%. Le domaine des primes pour épuration des collectivités est le poste le plus important avec 101,2 M€ versés. L'augmentation de 2013 provient des primes pour épuration avec des reports de paiements des années antérieures et une hausse liée à la délibération.

25. Consommation des dotations de programme pour 2013 – interventions

Valeurs au 31-12-2013 (en euros)

LCF	Libellé LCF	Autorisations de programme	Décisions d'aide	Disponible
11	STATIONS D'EPURATION DES COLLECTIVITES LOCALES	75 400 000	56 348 133	19 051 867
12	RESEAUX D'ASSAINISSEMENT DES COLLECTIVITES LOCALES	67 500 000	65 571 279	1 928 721
13	LUTTE CONTRE LA POLLUTION DES ACTIVITES ECONOMIQUES HORS AGRICOLES	32 000 000	31 884 027	115 973
14	ELIMINATION DES DECHETS	2 000 000	1 790 076	209 924
15	ASSISTANCE TECHNIQUE A LA DEPOLLUTION	5 000 000	3 012 395	1 987 606
17	AIDE A LA PERFORMANCE EPURATOIRE	107 800 000	105 488 513	2 311 487
18	LUTTE CONTRE LA POLLUTION AGRICOLE	24 000 000	19 243 562	4 756 438
21	GESTION QUANTITATIVE DE LA RESSOURCE	39 000 000	37 423 543	1 576 457
23	PROTECTION DE LA RESSOURCE	19 000 000	14 497 316	4 502 684
24	RESTAURATION ET GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES	55 200 000	53 393 268	1 806 732
25	EAU POTABLE	37 000 000	31 272 593	5 727 407
29	APPUI A LA GESTION CONCERTEE	8 500 000	5 390 379	3 109 621
31	ETUDES GENERALES	8 500 000	7 739 179	760 821
32	CONNAISSANCE ENVIRONNEMENTALE	10 900 000	10 830 221	69 779
33	ACTION INTERNATIONALE	4 000 000	3 978 196	21 804
34	INFORMATION COMMUNICATION CONSULTATION AU PUBLIC EDUCATION A L'ENV	4 300 000	3 988 352	311 648
	Total	500 100 000	451 851 033	48 248 967



La consommation des autorisations de programme en 2013 pour les interventions a été de 90% avec un reliquat de 48,2 M€.

Les engagements pour les stations d'épuration des collectivités locales sont restés stables en 2013. Cependant, avec 19 M€ de reliquat, le niveau atteint reste nettement inférieur aux prévisions.

Le dynamisme des investissements se confirme dans le domaine de la restauration et de la gestion des milieux aquatiques. Après la forte augmentation de l'année 2012 (+20 M€), la croissance se poursuit à un rythme plus modéré (+2,4 M€).

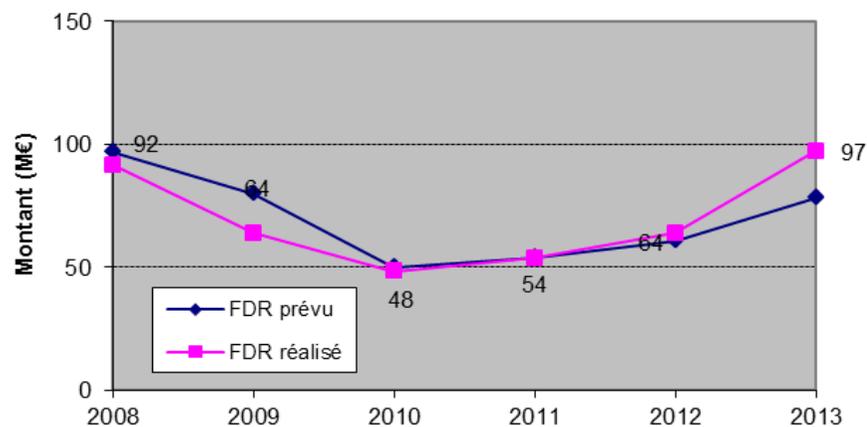
Les engagements pour l'eau potable ont été relativement limités en 2013 avec 31,3 M€ pour une prévision de 37 M€. Ils font suite à une année 2013 particulièrement dynamique avec des investissements exceptionnels pour les branchements au plomb (type d'aide qui n'a pas été reconduit au 10e programme).

26. Fonds de roulement

Valeurs au 31-12-2013

ANNEES	2008		2009		2010		2011		2012		2013	
	Prévu	Réalisé										
FDR en mois de dépenses	2,5	2,3	2,1	1,6	1,3	1,2	1,4	1,3	1,5	1,6	1,8	2,2
FDR en M€	97	91,6	80	64	50	48,3	54	53,7	60,7	64	78,2	97,2

Evolution du fonds de roulement



Le fonds de roulement s'élève fin 2013 à 97,2 M€, soit 2,2 mois de dépenses.

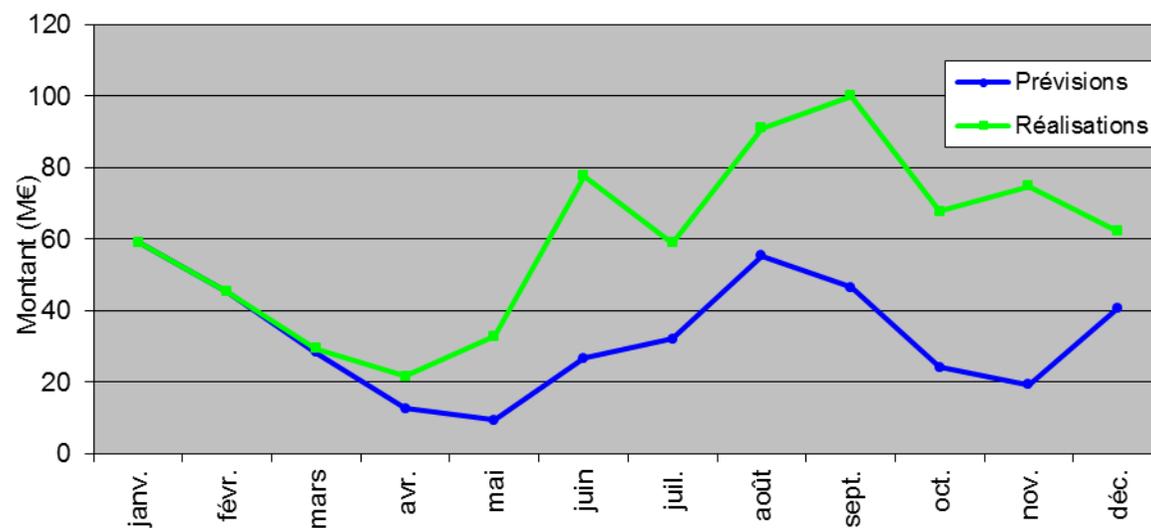
La reconstitution du fonds de roulement s'est poursuivie en 2013. Le niveau atteint de 2,2 mois de dépenses est satisfaisant. Il est égal à la valeur moyenne cible pour le 10^{ème} programme.

27. Trésorerie année 2013

Valeurs au 31-12-2013 (en euros)

	JANVIER	FEVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOUT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DECEMBRE
Prévisions	59 190 139	45 210 139	28 313 139	12 591 139	9 430 139	26 720 139	32 176 139	55 346 139	46 440 139	24 087 139	19 375 139	40 758 139
Réalisations	59 197 472	45 217 820	29 348 504	21 713 820	32 865 443	77 651 063	58 910 246	91 136 744	100 039 695	67 847 316	74 866 054	62 222 240

Evolution de la trésorerie 2013



La trésorerie est de 62,2 M€ au 31-12-2013, soit 1,4 mois de dépenses.

Elle est restée supérieure aux prévisions pour une large part de l'année du fait de deux facteurs : des redevances plus importantes que prévu et un rythme de dépenses relativement lent.

Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse (Siège)

2-4 allée de Lodz 69363 LYON CEDEX 07

Tél. 04 72 71 26 00

Délégation Rhône-Alpes

14 rue Jonas Salk 69363 LYON CEDEX 07

Tél. 04 72 76 19 00

Délégation de Besançon

Le Cadran - 34 rue de la Corvée 25000 BESANÇON

Tél. 04 26 22 31 00

Délégation PACA & Corse

Immeuble le Noailles 62, La Canebière 13001 MARSEILLE

Tél. 04 26 22 30 00

Délégation de Montpellier

Immeuble le Mondial - 219 rue le Titien - CS59549

34961 MONTPELLIER Cedex 2

Tél. 04 26 22 32 00

Retrouvez-nous sur www.eaurmc.fr et sur www.sauvonsleau.fr

